



Département de l'Orne
Arrondissement de Mortagne
Canton du Theil
Commune de Mâle

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an **deux mil treize**, le **deux décembre** à dix-huit heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Mâle dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Mâle, sous la présidence de Mme Martine GEORGET, Maire de Mâle.

Nombre de conseillers
En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 12

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 novembre 2013
Présents : Mmes GEORGET, CHOUANARD, MM. THIROUARD, SOUVRE, BOIMARE SCHALK, BUGEY, Mmes HUBERT, HOOD, GALPIN, MM. POLICE

Absent excusé : M. SAUVEE (pouvoir à Mme GEORGET), CHAUVIN, ETOURNAY

OBJET : Secrétaire de séance : M. THIROUARD.

- *Approbation du dernier compte-rendu*
- *Salle polyvalente : présentation du devis concernant le désamiantage et validation*
- *CCAS : Repas du 11 novembre 2013 – DM n° 1 Crédits insuffisants*
- *Questions diverses.*

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 5 novembre 2013.

Travaux salle polyvalente « Georges Voisin »

Présentation du devis concernant le désamiantage et validation

Madame le Maire présente le devis de l'entreprise BEQUET concernant le désamiantage du reste de la partie avant de la toiture de la salle polyvalente et de toute la face arrière qui serait réalisé par l'entreprise MCM, entreprise sous-traitante de l'entreprise BEQUET. Ce devis comprend également la nouvelle couverture en ardoise.

Le devis s'élève à 14 417.81 € HT (17 243.70 € TTC).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de retenir le devis de l'entreprise BEQUET pour un montant de **14 417.81 € HT** (17 243.70 € TTC).
- les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2014,
- autorise Mme le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

Madame le Maire donne lecture du courrier adressé à Groupama relatant les faits concernant les difficultés successives relatives au suivi du désamiantage. La Commune a demandé l'ouverture d'une procédure dans le cadre de sa protection juridique à l'encontre du coordonnateur SPS et du maître d'œuvre.

Repas du 11 novembre 2013

CCAS - DM n° 1 : crédits insuffisants

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que les crédits à l'article 60623 « alimentation » du budget CCAS sont insuffisants pour régler la facture des repas des aînés lors du 11 novembre, en raison du nombre plus élevé de participants cette année.

Les crédits étant insuffisants au budget, il est nécessaire de les prévoir.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal** :

- vote les crédits nécessaires à savoir :

D

. 60623	Alimentation	+ 24.00 €
. 6562	Aides	- 24.00 €

- autorise Mme le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette opération



Questions diverses :

- ***Chemin de « Charabaux »***

Madame le Maire a rencontré un expert du cabinet Groupama concernant le chemin de « Charabaux » qui s'est trouvé abîmé lors de travaux effectués par un riverain. Madame le Maire indique qu'un accord amiable est en cours entre les différentes parties. La procédure au niveau de l'assurance est donc suspendue et pourrait reprendre si nous ne trouvons pas d'accord entre les parties.

- ***Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)***

Madame le Maire donne lecture d'un courrier d'information du Pays Perche Ornaïs concernant le SCOT.

M. THIROUARD, Adjoint, indique que cette information a également été mise en ligne sur le blog de la commune.

- ***Comice***

Une réunion pour la préparation du comice aura lieu le 6 décembre prochain à 20 h 30 à la salle polyvalente du Theil. M. SOUVRE, conseiller, représentera la commune.

- ***Résidence de l'Arcis***

Madame le Maire indique qu'elle se rendra mardi 3 décembre à Alençon à un rendez-vous fixé avec Mme l'Architecte des Bâtiments de France et Maisons France Confort concernant le lotissement de l'Arcis. L'objectif serait de revoir le cahier des charges concernant la construction des futures maisons.

- La Commission « Aménagement du Territoire » se réunira lundi 9 décembre à 18 h en mairie afin de réfléchir à une nouvelle dénomination et numérotation sur la voie communale « Le Chêne Vert ».

Prochaine réunion de Conseil Municipal : Mardi 10 décembre à 20 h.

Séance levée à 19 h

Les décisions du Conseil Municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans les deux mois de leur publication.

LE MAIRE

LES CONSEILLERS